

RÈGLEMENT PARTICULIER

44^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU PAYS AVALLONNAIS 01 et 02 mars 2024

PROGRAMME DU RALLYE

- Parution du règlement 13 janvier 2024
- Ouverture des inscriptions 13 janvier 2024
- Clôture des inscriptions 26 février 2024 à minuit
- Parution du carnet d'itinéraire (road-book) 26 février 2024
- P.C. du Rallye : Hôtel Gouvenain à Avallon 01 mars 2024 à partir de 16h00
- Vérifications administratives 1 : Espace Victor Hugo à Avallon 25 février 2024 de 08h30 à 16h00
- Vérifications administratives 2 : Espace Victor Hugo à Avallon 01 mars 2024 de 08h30 à 13h00
- Vérifications techniques 01 mars 2024 de 16h00 à 21h00
- 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs 01 mars 2024 à 19h00, Hôtel de Gouvenain à Avallon
- Publication des équipages admis et des heures et ordre de départ de la 1^{ère} étape 01 mars 2024 à 22h00
- Départ du 44^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais 02 mars 2024 à 09h00, Parking du Cimetière à Avallon
- Arrivée du 44^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais et vérifications finales 02 mars 2024 à 17h30, Parking du Cimetière à Avallon
- Publications des résultats du rallye Au plus tard 30' après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent
- Remise des prix Sur le podium
- Tableau d'affichage dématérialisé Sportity :



- La Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) a établi un règlement standard des Rallyes Français.
- Le 44^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais est organisé suivant ces dispositions.
- Le présent règlement particulier précise ou complète le règlement standard F.F.S.A. des Rallyes Français 2024.
- Les articles et sous-articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A. des Rallyes Français 2024.

ARTICLE 1 ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile AVALLON AUTO SPORT organise les 01 & 02 mars 2024 un rallye dénommé :

44^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais

Le présent règlement a été reçu par le L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté.

Permis d'organisation

L.R.S.A. Bourgogne-Franche Comté n° 03-07 en date du **13/11/2023**.

Comité d'organisation

Présidente : Brigitte DRÉAU

Membres : Sébastien BEAURIN, Enrique DA SILVA, Vincent VOIRIN.

Le secrétariat permanent du rallye se trouve: Avallon Auto Sport chez Brigitte DRÉAU
38 rue du Pavillon 89380 Appoigny
tel : 06 83 57 03 07 - courriel : avallonautosport@free.fr

Permanence du rallye

Lieu : Hôtel Gouvenain, place des Odeberts à 89200 Avallon

Date : du vendredi 01 mars 2024 à 16h00 au samedi 02 mars 2024 de 23h00.

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA Avallon Auto Sport

Secrétariat permanent : 38 rue du Pavillon à 89380 Appoigny

1.1 Officiels

<u>Collège des Commissaires Sportifs</u>	<i>Présidente</i>	Josiane CHARLEUX	0403	9434
	<i>Membres</i>	Joël JUGNIOT	1412	6813
		Bernard SOUFFLET	0403	18577
<u>Direction de course</u>	<i>Directeur de course</i>	Christian HAMON	0408	29685
	<i>Directeur de course adjoint et VHC</i>	Thierry MOREL	1442	4906
	<i>Directeur de course délégué ES</i>	Philippe DRÉAU	0420	2281
	<i>Véhicule tricolore</i>	Hubert BENOIT	0411	3617
	<i>Véhicule info</i>	Thierry GIUDICI	*	*
	<i>Véhicule balai</i>	Gilles GREUET	1429	2653
	<i>Juge de faits</i>	Tous les officiels du rallye sauf membres		du collège
<u>Parcs</u>	<i>Parcs : Fermé, Regroupement et Assistance</i>	Jean-Paul BROTTIER	0408	13533
<u>ES 1, 3, 5 : Angely-Ste Colombe</u>	<i>Directeurs ES</i>	Jean-Michel PIGENET	0445	37172
11.530 km	<i>Directeur adjoint ES</i>	Robert BOTT	0402	302406
18 postes commissaires - 1 ambulance	<i>Chronométrateur départ</i>	Nancy GIETZENDANNER	0318	220615
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Raphaël VOISIN	1303	211834
	<i>Médecin</i>	Dr Ramdane AOUNI	*	*
<u>ES 2, 4 : Ville d'Avallon</u>	<i>Directeurs ES</i>	Jacky OLIVAIN	0324	3272
2.705 km	<i>Directeur adjoint ES</i>	Laurent LEPLAT	0445	148301
5 postes commissaires - 1 ambulance	<i>Chronométrateur départ</i>	Karine LAUNAY	1504	53487
	<i>Chronométrateur arrivée</i>	Daniel HERVIEU	1318	179222
	<i>Médecin</i>	Dr Vicentiu VOINEA	*	*
<u>Commissaires techniques</u>	<i>Responsable</i>	Frédéric ALVAINES	0420	4342
	<i>Membres</i>	Jean-Michel DESSE	0116	5538
		Jean-Luc LAPLANCHE	0404	19578
		Martial LOBROT	0403	114567
<u>Chargé des Relations Concurrents</u>		Marie-Anne COUVREUR	0417	298302
		Michel DURIX	0414	14548
<u>Informatique et classements</u>		David & Michèle GUIBLAIN	0418	134494 & 163636
<u>Speaker</u>		Claude DUCOUDRAY	*	*

1.2 Eligibilité

Le 44^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais des 01 & 02 mars 2024 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 (coef. 2)
- Les Challenges Concurrents de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2024
- Le Challenge Commissaires de la Ligue Bourgogne-Franche Comté 2024

1.3 Vérifications

1.3.1 Convocations

- Les horaires de convocation, à respecter scrupuleusement, seront communiqués sur le site de l'ASA : www.avallon-auto-sport.com

1.3.1.1 Vérifications administratives et distribution des road-books :

- dimanche 25 février 2024 de 09h00 à 16h00 au rez-de-chaussée de l'espace Victor Hugo, rue Victor Hugo à 89200 Avallon.
- vendredi 01 mars 2024 de 09h00 à 13h00 au rez-de-chaussée de l'espace Victor Hugo, rue Victor Hugo à 89200 Avallon.

L'équipage devra présenter les originaux et fournir aux contrôleurs administratifs les photocopies des documents suivants :

- demande d'engagement entièrement remplie (si différente de celle qui a été envoyée par courrier),
- permis de conduire pilote et copilote,
- licences pilote et copilote,
- délégation de tutorat si copilote mineur le jour du rallye (le cas échéant),
- document de prêt de voiture (le cas échéant).

Une fois ces vérifications entièrement complétées, il sera remis à l'équipage :

- le road-book, les 2 plaques rallye, les 2 panneaux de portière, l'ensemble des autocollants pour la voiture et le n° de reconnaissance.

Les équipages (pilote et copilote) devront représenter les originaux des permis de conduire et licences samedi matin au CH H-10 avant d'entrer dans le parc fermé.

1.3.1.2 Vérifications techniques

- vendredi 01 mars 2024 de 16h00 à 21h00 (maximum), selon votre heure de convocation chez Dekra, ZA Nord à 89200 Avallon.
 - **Les voitures devront être présentées le jour du rallye, aux vérifications techniques, entièrement stickées.**
 - **L'équipage devra présenter les originaux et fournir aux commissaires techniques les photocopies des documents suivants :**
 - première page de la fiche d'homologation de la voiture,
 - première page du passeport technique,
 - les fiches (pilote et copilote) de renseignements des équipements de sécurité (voir site Internet de l'ASA ou de la FFSA).
 - A l'issue de ces vérifications techniques, les voitures devront rejoindre **immédiatement** le parc fermé situé sur le parking du Cimetière, RN6 à 89200 Avallon.

1.3.12 Vérifications finales

- Les vérifications éventuelles seront effectuées au : Garage Goussot Automobiles
Route de Lyon à 89200 Avallon.
- Le taux horaire est de **60.00 € TTC**.

ARTICLE 3 CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Engagements

Tout équipage qui désire participer au 44^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée accompagnée du paiement des droits d'engagement avant le :

MARDI 20 FÉVRIER 2024 à minuit (cachet de la Poste faisant foi)

3.1.10 Concurrents admis

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures** maximum (VHC et modernes confondues).

3.1.11 Droits d'engagements

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **345 €** avec la publicité facultative des organisateurs
- **325 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice
- **305 €** avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice
- **20 €** de remise sur le montant de l'engagement **reçu** au secrétariat du rallye avant le **samedi 03 février 2024**.
- **5 €** seront reversés pour le challenge 2024 des commissaires de route de Bourgogne-Franche Comté.
- **Montant des engagements ci-dessus doublé** si la publicité des organisateurs n'est pas acceptée.
- Chèque à établir à l'ordre de : ASA Avallon Auto Sport. (*les chèques ne seront pas encaissés avant le lundi suivant le rallye*).

3.1.12 Validité

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Ordre de départ

L'ordre de départ de ce rallye sera : VHC, Démon et Modernes.

Il n'y aura pas aucun reclassement au cours de ce rallye.

ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées: Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques
Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A et selon le road-book du rallye.
Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

➤ **Ajouter** : Aucune assistance (sauf l'équipage uniquement avec les moyens du bord) ne sera autorisée en dehors du parc d'assistance. Aucun véhicule d'assistance ne devra être présent entre les spéciales. Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions.

ARTICLE 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. Identification des voitures: Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

5.2. Publicité :

La publicité obligatoire est : Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.
La publicité facultative rachetable est : Ceci sera précisé par un additif au règlement particulier.

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le 44^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais représente un parcours de 128.202 kms et se déroule en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales totalisant 40.000 kms. Les épreuves spéciales sont :

3x **Angely - Sainte Colombe** (11.530 kms) 2x **Ville d'Avallon** (2.705 km)

L'itinéraire horaire figure à la fin de ce règlement.

6.1.4 Démonstration

Le 44^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais intégrera des voitures de démonstration qui évolueront entre le rallye VHC et le rallye Modernes.
Un règlement spécifique pour ces voitures de démonstration est établi.

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

➤ **Ajouter** :

6.2.1 Nombre de passages

Le nombre de passages est limité à **3** sur chacune des **2** spéciales.

6.2.5 Durée des reconnaissances

Les reconnaissances, et non les essais, sont autorisées :

le **dimanche 25 février 2024** de **09h00 à 19h00**.

le **vendredi 01 mars 2024** de **09h00 à 19h00**.

6.4.7. Déplacements anormaux

En dehors des ES, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 Dispositions relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Chefs de Poste sont : badge du rallye
Commissaires de route sont : badge du rallye

ARTICLE 10 PRIX - COUPES

Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1er	2ème	3ème	4ème
Général	320 €	210 €	150 €	-
Classe ⁽¹⁾	320 €	210 € si plus de 4 partants	150 € si plus de 7 partants	100 € si plus de 10 partants
Féminine ⁽¹⁾	320 €	-	-	-

⁽¹⁾ Les prix par Classe / Féminin seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la catégorie concernée.
Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront les lauréats.

La remise des trophées se déroulera sur le podium d'arrivée. Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant le rallye.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur Sportity (AVALLONNAIS2024) et le site internet de l'ASA.